

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Le vingt six mars deux mil dix huit, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Monsieur Alain Biraud 1er adjoint.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2018

Présents : Messieurs et Mesdames :Grimaud Marie-Thérèse, Biraud Alain, Meunier Magaly, Léoment Nathalie, Bousser Albert, Deschamps Valérie, Fouché Sylvie, Nicolas Cluseau, Hauwaert Gaëlle, Fombelle Morgan

Absents excusés :Bonnisseau Denis, Machet Annette (pouvoir donné à Alain Biraud), Bouyer Nadia (pouvoir donné à Magaly Meunier),Moraud Franck

Absents : Airault-Mounier Stéphanie

Secrétaire de séance :Gaëlle Hauwaert

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 27 février 2018

1/4 d'heure citoyen

Intervention du syndicat de la base de Gournay pour l'implantation d'Intermarché sur la zone des Maisons-Blanches, en présence de M. Caclin Vice Président de la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Ils présentent le projet au conseil municipal et donnent les raisons de la nécessité et de l'importance d'une telle implantation sur notre territoire.

Vote des taux d'imposition 2018

Le conseil municipal, après délibération, décide de maintenir les taux ainsi :

Taxe habitation : 4.89

Taxe foncière (bâti) : 5.30

Taxe foncière (non bâti) : 25.07

pour un produit total de 82 788 €

Vote des subventions 2018

Les subventions pour l'année 2018 sont votés comme suit :

Libellé	Pour mémoire Budget 2017 en €uros	Proposition Budget 2018 en €uros
ADMR Sauzé/ Chef Boutonne	150	150
S.E.P Sauzé-Vaussais (fixe)	250	0
Donneurs de sang	70	100
S.E.P (Voyage)		0
Parents Collège Anne Frank	250	0
Chambre des métiers		
Hôpital de Ruffec	150	150
Secours catholique	250	250
Solidarité Tiers Monde	200	200
La Banque Alimentaire	250	250
APECAF Sauzé-Vaussais	50	100
Théâtre Le Feu Follet	150	200
MJC Sauzé-Vaussais	50 % participation	50 % participation
Restaurant du Coeur		250
Radio D4B Melle	80	80
CLIC Pays Mellois	100	Attendre la demande
Prévention routière 79	100	Attendre la demande
Hôpital pour enfant (CHU Poitiers)	50	50
Mot à mot	150	150
A.P.E Limalonges		250
Sous total		2 180
Réserve		2 320
TOTAL	4 500	4 500

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017 : commune - lotissement - panneaux photovoltaïques

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 concernant les budgets de la commune, du lotissement et des panneaux photovoltaïques et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif de la commune

Sous la présidence de Magaly Meunier, Adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2017 qui s'établit ainsi :

Résultats de la section de fonctionnement :

Dépenses : 541 976.59 € Recettes : 912 923.72 €
soit un excédent dégagé de 370 947.13 €

Résultats de la section d'investissement :

Dépenses : 198 192.77 € Recettes : 279 483.89 €
soit une excédent dégagé de 81 291.12 €

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

Affectation des résultats du budget communal

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, après avoir voté le compte administratif 2017 d'affecter les résultats ainsi :

Affectation au compte de fonctionnement R 002 : 370 947.13 €
Affectation au compte d'investissement R 001 : 81 291.12 €

Approbation du compte administratif du budget "lotissement"

Sous la présidence de Magaly Meunier, Adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2017 qui s'établit ainsi :

Résultats de la section de fonctionnement :

Dépenses : 122 246.70 € Recettes : 102 988.47 €
soit un excédent dégagé de 19 258.33 €

Résultats de la section d'investissement :

Dépenses : 118 729.98 € Recettes : 123 451.65 €
soit une excédent dégagé de 4 721.67 €

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2018 du budget "panneaux photovoltaïques"

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

Fonctionnement dépenses : 15 216.99 €
Fonctionnement recettes : 15 216.99 €

Investissement dépenses : 20 947.51 €
Investissement recettes : 20 947.51 €

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif à l'unanimité.

Feu d'artifice du 14 juillet

La proposition pour le feu d'artifice du 14 juillet de RIC Collectivités qui s'élève à 1 800 € TTC est accepté par le conseil municipal.

Location maison 4 rue de la Croix Ballet

Le logement 4 rue de la Croix Ballet est libre.

Le conseil municipal décide (par 10 voix pour et 2 abstentions) de retenir la candidature de Monsieur Ludovic AUVIN.

Le prix du loyer s'élève à 585 €. La location prendra effet le 1er mai 2018.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Biraud Alain, 1er adjoint à signer le bail et les pièces afférentes au dossier.

RIFSEEP

Lors de sa séance du 23 janvier, le conseil municipal a fixé les règles de fonctionnement du régime indemnitaire des agents avec une partie IFSE qui reprend les indemnités déjà existantes et une partie CIA qui sera attribuée et modulée en fonction des résultats après entretien professionnel.

Le comité technique du CDG a émis un avis favorable au dossier, le conseil municipal valide donc la décision du 23 janvier et prendra la délibération en conséquence.

Demande de plantations d'une haie

Lecture d'un courrier d'une habitante de la rue des terrages qui sollicite la commune pour que celle-ci plante une haie pour protéger sa maison du vent.

Le conseil municipal ne donnera pas de suite favorable à cette demande car il n'est pas possible de planter une haie à cet endroit.

Devis

Etude de certains devis...

Celui des Etablissements Michelet concernant l'achat d'un tracteur est retenu pour la somme de 47 000 € HT (56 400 €TTC) et une reprise de 10 000 € HT (12 000 € TTC) de l'ancien tracteur)

Divers

1. Lecture d'un mail d'un habitant des Adjots qui signale que la nouvelle signalisation à la pate d'oie de Périssac est source d'accident. Le conseil municipal va revoir cette signalisation, voire même déplacer les conteneurs à poubelle qui cachent la visibilité de la route.
2. Conseil d'école : quelques travaux sont à réaliser : sapin qui penche à abattre / clairevoie à réparer